

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE **PEUT-ELLE ENCORE SAUVER L'AGRICULTURE FRANÇAISE ?**



LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
**PEUT-ELLE ENCORE SAUVER
L'AGRICULTURE FRANÇAISE ?**

SOMMAIRE

ÉDITO	p.4
LA PAC : UNE POLITIQUE DE LA RECONSTRUCTION PROTECTIONNISTE	p.6
Une politique de l'après-guerre	p.6
Une politique résolument protectionniste	p.8
LA PAC À L'ÉPREUVE DU SUCCÈS : UN GLISSEMENT DANGEREUX VERS LA BUREAUCRATISATION	p.10
Une réussite incontestable qui n'est pas sans conséquences	p.10
La dérive bureaucratique ultra-libérale	p.11
COMMENT SAUVER LA PAC ?	p.14
Réforme de la PAC en cours et raisons d'espérer	p.14
Différentes visions de l'avenir	p.15
CONCLUSION : DEUX SOLUTIONS POUR ASSURER L'AVENIR DE NOTRE AGRICULTURE	p.20
BIO	p.22

ÉDITO



Gilles LEBRETON

Député français au Parlement européen,
membre de la commission de l'agriculture et du développement
rural et de la commission des affaires juridiques

L'agriculture française : un patrimoine et une richesse économique à protéger !

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les Français ont été un peuple d'agriculteurs. **Cette relation atavique avec notre terre a forgé nos paysages et notre façon de vivre et de penser.** Nous devons rester fidèles à ce patrimoine constitutif de notre identité, d'autant plus qu'il est aussi une source de richesse économique pour la France grâce au savoir-faire de nos agriculteurs.

L'agriculture française est pourtant en crise depuis une trentaine d'années, par la faute de gouvernants imprévoyants et d'une politique agricole commune (PAC) qui, de protectionniste à ses débuts, s'est muée dans les années 1990 en instrument de l'ultra-libéralisme triomphant. La situation est dramatique car, d'après les chiffres de la Mutualité sociale agricole, deux agriculteurs se suicident chaque jour dans notre pays.

Il n'y a toutefois aucune fatalité : l'amélioration de cette triste situation est une question de volonté politique. Eurodéputé RN siégeant dans la commission de l'agriculture du Parlement européen, j'ai fait partie de l'équipe de négociation de la nouvelle PAC qui a œuvré entre 2019 et 2021 pour sortir notre agriculture de l'ornière de l'ultra-libéralisme.

Les résultats sont encourageants, notamment parce qu'ils reconnaissent à chaque État le droit d'élaborer son propre «plan stratégique national» pour adapter la PAC à ses spécificités. **C'est donc un message d'espoir que j'entends délivrer ici : il ne tient qu'au peuple français et à ses dirigeants de redresser la situation de notre agriculture !**

LA PAC : UNE POLITIQUE DE LA RECONSTRUCTION PROTECTIONNISTE

A. UNE POLITIQUE DE L'APRÈS-GUERRE

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la division de l'Europe en deux blocs antagonistes, la difficile reconstruction et les aléas climatiques provoquent une succession de pénuries alimentaires. **Les États européens se confrontent alors à de faibles capacités de production agricole qui ne permettent pas de faire face aux besoins de leurs populations.**

Prévue dans le traité de Rome de 1957 puis mise en place en 1962, **la PAC est la première politique européenne réellement commune.** Elle se donne pour mission de relever le considérable défi de l'autosuffisance alimentaire. Elle fut alors défendue en tant que priorité par le général De Gaulle, convaincu de l'importance que revêtait la construction d'une économie agricole solide pour la France comme pour l'Europe entière.

Les six États fondateurs (France, Allemagne, Belgique, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) se réunissent en juillet 1958 lors de la conférence de Stresa, pour fixer les grandes orientations de la PAC, notamment ses quatre objectifs :

- **Accroître la productivité** de l'agriculture européenne
- **Fournir aux citoyens des denrées alimentaires à un prix abordable**
- **Stabiliser** les marchés agricoles
- **Assurer un niveau de vie équitable** aux agriculteurs.

À ces objectifs, s'ajouteront trois principes :

- Unicité des marchés
- Préférence communautaire
- Solidarité financière.

1957

Traité de Rome instituant la Communauté européenne et définissant les bases de la PAC

1962

Entrée en vigueur de la PAC, soutenue par le général De Gaulle

1972

Remise en question de la PAC : le plan Mansholt se donne pour objectif de réduire le nombre d'emplois agricoles et d'encourager la création de grandes exploitations

1992

Libéralisation de la PAC : la réforme Mac Sharry soumet les prix des productions agricoles aux règles du marché mondial

LA POLITIQUE DE LA CHAISE VIDE, UN TOURNANT DANS LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

La mise en place de la PAC en 1962 sous l'impulsion du général De Gaulle s'est donc faite de façon relativement consensuelle jusqu'en 1965.

L'année 1965 marquera l'opposition frontale entre le Président français et l'Allemand Walter Hallstein. Ce dernier défendait une Europe fédérale supranationale pilotée par la Commission européenne qu'il dirigeait alors.

Il n'entendait pas laisser aux États la capacité de décider de leur propre politique agricole, ce que dénonçaient les négociateurs français. À défaut d'obtenir gain de cause, De Gaulle quitta la table des négociations et ne participa plus aux réunions du Conseil des ministres.

Le compromis de Luxembourg en janvier 1966 mettra fin à cette crise de la construction européenne. L'issue de la politique de la chaise vide, pratiquée du 30 juin 1965 au 30 janvier 1966 a consacré la doctrine gaulliste, celle de l'Europe des nations.

La victoire était totale pour la France, car le principe d'unanimité pour la prise de décision était maintenu, freinant l'intégration fédéraliste européenne dont elle ne voulait pas.

LES DATES CLÉS DE LA PAC

2003

Deuxième étape de libéralisation de la PAC : les aides sont découplées de la production, pour obliger les agriculteurs à s'adapter aux règles du marché mondial

2013

« Écologisation » de la PAC : les aides directes favorisent les pratiques respectueuses de l'environnement

2021

Adoption de la dernière réforme à ce jour de la PAC

Cette vision a fortement imprégné la PAC initiale, articulée sur l'idée de coopération autour d'un marché commun.

C'est d'ailleurs cet élément que le Président français mettait en avant lors de la conférence de presse du 15 mai 1962 : « *Nous avons eu les plus grandes difficultés à faire admettre en pratique par nos partenaires l'entrée de l'agriculture dans le Marché Commun, or on sait que pour nous c'est une condition sine qua non. Parce que faute qu'elle soit remplie, nous resterions chargés plus que nos voisins du très lourd fardeau que représente le soutien de notre agriculture, et qu'ainsi nous serions très handicapés dans la concurrence industrielle.* ».

Le Marché commun était donc un outil au service de la production alimentaire, et non un objectif en soi. Pour participer à ce marché, les agriculteurs étaient accompagnés et soutenus autant que nécessaire. Le cercle vertueux de la productivité protectrice était ainsi amorcé, pérennisant toute l'économie agricole et ses acteurs.

B. UNE POLITIQUE RÉSOLUMENT PROTECTIONNISTE

L'idée principale qui a motivé les six États fondateurs était de **se servir du protectionnisme comme d'un outil au service du productivisme**. Si cette idée paraît étonnante aujourd'hui, c'est parce que **cette vision française et volontariste de l'économie agricole a été critiquée puis abandonnée par les élites européennes, qui se sont converties à l'ultra-libéralisme américain**.

La PAC telle que pensée initialement repose sur trois mécanismes économiques :

Le premier est l'utilisation systématique des droits de douane. Ils consistent à taxer les produits importés pour les rendre plus chers que les produits locaux. Protégés des cours mondiaux très bas par des droits de douane élevés,

les agriculteurs des pays membres bénéficient donc seuls ou presque de l'accès au Marché commun.

Le deuxième consiste à assurer des « prix garantis ». Si le prix d'un produit sur le marché mondial descend en dessous d'un seuil fixé, la puissance publique s'engage à acheter, sans limite de quantité, la production des agriculteurs qui le souhaitent. Ainsi, chaque producteur obtient la garantie d'un revenu minimal de sa production, ce qui lui permet d'investir sans craindre de grosses fluctuations de ses revenus.

Le troisième est la restitution aux exportations. Si un produit exporté est vendu sur le marché mondial en dessous d'un prix fixé, les autorités européennes dédommagent l'agriculteur pour la

différence de prix. C'est là encore un moyen de lui garantir un revenu stable et de pérenniser son activité.

D'autres mécanismes de régulation sont créés, comme les quotas sucriers en 1968, puis les quotas laitiers en 1984. Des mesures de limitation de la production sont également appliquées au colza, au tournesol et aux céréales à la fin des années 1980.

La préférence communautaire est un autre marqueur fort de ce protectionnisme.

En pratique, les pays membres s'engagent à accorder dorénavant leur préférence aux produits de la Communauté européenne. Le but est de satisfaire la demande intérieure en évitant, dans la mesure du possible, de recourir aux importations de pays tiers, défendant ainsi les producteurs européens de la concurrence des importations à prix plus faible.

Il est frappant de noter que ce principe fondateur de préférence communautaire, pourtant efficace pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, a été rapidement abandonné.

L'exemple des quotas laitiers comme révélateur de l'efficacité d'une protection

Les quotas laitiers sont des droits à produire mis en place en 1984. Afin de contrer l'effondrement des prix du lait et du beurre, on cherche à stabiliser les prix en réduisant la production.

On évite la surproduction en alignant les volumes sur la consommation intérieure, on réduit donc le besoin d'exporter les excédents, stabilisant ainsi les prix pour les producteurs.

En France, après l'instauration de ces quotas, le prix du lait est resté beaucoup plus stable que ceux des autres productions.



LA PAC À L'ÉPREUVE DU SUCCÈS : UN GLISSEMENT DANGEREUX VERS LA BUREAUCRATISATION



A. UNE RÉUSSITE INCONTESTABLE QUI N'EST PAS SANS CONSÉQUENCES

Le succès de la PAC a dépassé les espérances.

La stratégie volontariste, la modernisation de la recherche agronomique, la révolution technologique et les subventions publiques protectionnistes portent rapidement leurs fruits. L'évolution du machinisme agricole répond au manque de main d'œuvre et augmente la productivité par agriculteur.

On compte en 1945 seulement 28 000 tracteurs, contre 1,2 million vingt-cinq ans plus tard. L'utilisation des engrais chimiques décuple de 1955 à 1970. La surface moyenne d'une exploitation française passe dans le même temps de 14 à 24 hectares (ha). En cinquante ans, le rendement du blé a été multiplié par deux, passant de 35 à 70 quintaux l'hectare. Le pays rattrape

progressivement son retard : en 1950 aux États-Unis, il faut en moyenne de quatre à cinq heures de travail à un agriculteur pour cultiver 1 hectare ; un exploitant français met de dix à vingt jours.

En France, la production alimentaire augmente ainsi de 70 % entre 1960 et 1980, plaçant le pays au troisième rang mondial des pays exportateurs.

Avec la production, c'est toute la chaîne agro-alimentaire qui se modernise : les techniques de transformation, de conservation, d'emballage, de stockage et de transport se modernisent.

L'Union européenne est aujourd'hui la première puissance agricole mondiale. En 2019, la production agricole du continent représente environ 418 milliards d'euros, selon un rapport de la Commission européenne.

UNE POLITIQUE ENCORE IMPORTANTE POUR LA FRANCE

Aujourd'hui la PAC gère un budget de 410 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Avec une production de 76 milliards d'euros, la France reste le premier producteur agricole de l'Union européenne en 2019,

et pèse 17,1 % du total. Elle est suivie par l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Avec 28 millions d'hectares, un peu plus de 50 % de l'Hexagone est couvert de surfaces agricoles. Les grandes cultures (céréales, oléagineux, betteraves...) représentent près de la moitié de la superficie agricole utilisée.

La France est le pays membre de l'UE qui bénéficie le plus du budget de la PAC : environ 9 milliards d'euros par an.

LE REVERS DU SUCCÈS

Dès les années 1980, les problèmes s'accroissent. **Les objectifs fixés en 1962 sont largement dépassés et la surproduction commence à peser sur la gestion financière de la PAC.** La production alimentaire explose et l'Union rachète de considérables quantités d'excédents. Ainsi apparaissent les fameux « lacs de lait » et « montagnes de beurre » dans les stocks européens. Les dépenses explosent donc et les stocks menacent les marchés. Certains pays européens parmi les moins concernés par la PAC déplorent cette situation et poussent dans le sens d'une plus grande libéralisation.

B. LA DÉRIVE BUREAUCRATIQUE ULTRA-LIBÉRALE

Le général De Gaulle craignait que l'Union européenne, et avec elle les politiques agricoles, soit captée par les élites bureaucratiques européennes. Nous lui donnerions aujourd'hui raison : cette Commission autoproclamée indépendante qui s'est arrogée le pouvoir de décider de tout existe bel et bien.

Les conséquences néfastes de la mainmise de Bruxelles sur nos politiques agricoles se sont faites sentir dans le cadre du GATT puis de l'OMC. Sous les coups de boutoir des États-Unis, accusant l'Europe de protectionnisme, les dirigeants européens se sont engagés à renoncer à tous les instruments de protection du marché.

Imprégnée par les idées libérales, l'Union s'efforcera de faire entrer son marché agricole dans le jeu économique mondial, en supprimant d'abord les outils de régulation du marché, puis en réduisant progressivement le budget de la PAC. La réforme de 1992 du commissaire Mac Sharry en est le point d'orgue. L'objectif était d'abaisser le prix des produits agricoles européens, afin de les rendre compétitifs

sur le marché mondial. Pour cela, des compensations ont été versées, non liées aux quantités produites. **La politique des prix est donc abandonnée au profit de ce que l'on appelle aujourd'hui la politique des « primes »,** qui ne sont en fait que des compensations insuffisantes de l'abandon du contrôle public du marché.

Pour illustrer la rupture des élites européennes d'aujourd'hui par rapport aux intentions des fondateurs d'hier, **il suffit de constater combien le principe de préférence communautaire a été écarté.** Selon la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJCE 10 mars 2005), ce principe est dépourvu de valeur juridique et ne peut donc être invoqué contre l'application d'un traité commercial ou des mécanismes de l'OMC. Les nombreux élargissements de l'Union (passant de 6 pays à 28 pays puis à 27) et l'ouverture du Marché commun

qui en découle sont également à prendre en compte dans les éléments déstabilisateurs de la PAC. **Les règles du Marché commun, de plus en plus vaste, n'étaient pas calibrées pour de telles échelles et surtout pour de telles différences de niveaux de développement entre les pays.** Les États fondateurs se sont donc rapidement retrouvés concurrencés sur leurs marchés par des produits à bas coûts provenant des anciens pays soviétiques.

La PAC d'avant 1992 portait ainsi une vision : celle de la protection économique des agriculteurs afin d'assurer la pérennité des approvisionnements alimentaires, dans l'intérêt de tous les Européens. **Le tournant de la réforme Mac Sharry a rompu avec cet objectif pour soumettre la politique agricole aux exigences ultra-libérales, au premier rang desquelles le libre-échange.**



"On a trouvé en bonne politique, le secret de faire mourir de faim ceux qui, en cultivant la terre, font vivre les autres"

Voltaire

DES RÉSULTATS VISIBLES : LA CRISE DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE EN QUELQUES CHIFFRES

Le pays compte environ 400 000 agriculteurs-exploitants et en perd entre 1,5 % et 2 % par an. Ils ne représentent plus que 1,5 % de l'emploi total du pays, une proportion divisée par plus de quatre en 40 ans. En 1982, ils étaient 1,6 million, soit 7,1 % de l'emploi total.

La profession peine à attirer les jeunes. **Seuls 1 % des agriculteurs ont moins de 25 ans**, tandis que 55 % des agriculteurs français ont plus de 50 ans et 13 % plus de 60.

En parallèle, les conditions de travail restent précaires. La très grande majorité des agriculteurs travaillent le week-end. **Leur durée hebdomadaire habituelle de travail s'élevait à 55 heures en moyenne, contre 37 heures pour l'ensemble des personnes en emploi, en 2019.**

Près de 20 % des agriculteurs français ont déclaré un revenu nul, voire un déficit de leur exploitation en 2017 (chiffres Insee). Les éleveurs d'ovins, de caprins, d'équidés sont à la peine avec un revenu moyen de 620 euros par mois, qui recule de 9 % par rapport à celui de 2016. La part d'exploitations sans revenus **« est particulièrement élevée dans la production de céréales et grandes cultures (30 %) et dans l'élevage d'ovins, caprins, équidés et autres animaux (28 %) »**, selon l'Insee.

Le fossoyeur zélé de l'agriculture européenne : le cas Phil Hogan

Commissaire à l'agriculture de 2014 à 2019, **Phil Hogan s'est attaché durant tout son mandat à défendre le libre-échange, reléguant ainsi les produits agricoles au rôle de monnaie d'échange dans les négociations internationales.** Il indiquait d'ailleurs devant les députés européens que **son agenda était celui du commerce mondialisé et que l'agriculture n'en était qu'un élément.**

Parmi ses décisions désastreuses, nous pouvons citer son **refus de réguler le secteur du lait en 2016**, son **refus de soutenir les producteurs de sucre en 2019**, la **baisse du budget de la PAC**, ou encore son travail plus général de **dérégulation des marchés agricoles.**

Plus cynique encore, lors de la crise du coronavirus, il signalait l'accord de libre-échange avec le Mexique qui prévoyait d'importer 20 000 tonnes supplémentaires de viande bovine, n'hésitant pas à se réjouir : *« La lutte que nous menons mobilise toute notre énergie, mais nous avons aussi fait progresser notre programme en faveur d'un commerce ouvert et équitable, qui n'a rien perdu en importance ».*

Comme une récompense pour son travail de sape de l'agriculture, à la suite de son mandat de commissaire à l'agriculture, il deviendra commissaire... au commerce ! Il fut finalement débarqué de la Commission européenne après avoir été vu au dîner de gala de son club de golf en pleine pandémie de Covid-19, en violation des règles de confinement. Preuve, s'il en fallait une, de son irrespect des Européens qu'il était pourtant chargé de servir.

Pour les éleveurs de bovins en 2017, le revenu moyen était de 1 100 euros par mois.

Dans le même temps, les agriculteurs en polyculture-élevage voyaient leur revenu moyen passer à 1 090 euros. En 2016, ils avaient subi l'effondrement des prix du lait dû à la fin des quotas laitiers en 2015.

Ajoutons à cela le dramatique chiffre de deux suicides d'agriculteurs par jour selon les chiffres de la Mutualité sociale agricole.

COMMENT SAUVER LA PAC ?



A. RÉFORME DE LA PAC EN COURS ET RAISONS D'ESPÉRER

La seule grande innovation moderne a été la prise en compte croissante des préoccupations environnementales.

Nous l'avons vu lors de la réforme de 1999 avec l'avènement de l'éco-conditionnalité qui soumettait le versement d'aides directes au respect de normes environnementales, ou encore le « verdissement » plus autoritaire, apparu lors de la réforme de 2013, et qui fut un échec total du propre aveu de la Commission.

La réforme de la PAC en cours rompt avec le schéma centralisateur. Compre-

nant que sa politique hypercentralisatrice, qui n'avait d'autre objectif que l'uniformisation des systèmes agricoles nationaux, est un échec, **la Commission européenne accepte enfin de faire machine arrière en laissant chaque État élaborer son « plan stratégique national »**. Ce que d'aucuns pourraient considérer comme une « *renationalisation de l'intérieur* » de la PAC.

Ne nous y trompons pas, la Commission de Bruxelles ne s'est pas découvert un soudain tropisme pour les souverainetés nationales.

En proposant un tel système, elle se libère de la responsabilité des conséquences de ses carences évidentes. **Les États membres** (ou les régions en fonction des organisations constitutionnelles internes) **deviendront les seuls interlocuteurs pour justifier la réalisation des objectifs fixés à différents niveaux.** Bruxelles pourra ainsi accuser les États et les sanctionner en cas de manquements avérés à leurs engagements.

Comment réagir alors face à la réforme proposée ?

Contrairement aux européistes béats, qui se sont contentés de dénoncer une renationalisation rampante sans en chercher les possibilités de progrès, **la délégation RN au Parlement européen**

a soutenu les textes proposés.

Le risque d'une telle réforme est pourtant bien réel : celui d'aboutir à des résultats profondément différents en fonction des gouvernements en place qui auront la charge de décider des plans stratégiques nationaux, donc à des distorsions de concurrence accrues à l'intérieur de l'UE.

Le système proposé est malgré tout meilleur que le précédent, en ce qu'il laisse une liberté de décision aux autorités nationales compétentes.

Il faudra toutefois s'assurer au niveau national que les exigences nouvelles n'aggraveront pas la charge bureaucratique déjà bien trop lourde pour nos agriculteurs.

B. DIFFÉRENTES VISIONS DE L'AVENIR

L'adoption par chaque État d'un plan stratégique qui lui est propre n'est ni un repli nationaliste irresponsable, ni un abandon du Marché commun.

Elle renforce au contraire la capacité des États membres à prendre en main leur agriculture, en l'adaptant autant que de besoin à leurs contextes locaux. Ce qui a fait du mal à notre agriculture c'est d'avoir, par le passé, essayé d'imposer les mêmes règles à tous les pays et à tous les agriculteurs. Il faut un degré d'abstraction technocratique insensé pour penser pouvoir traiter de façon égale un chevrier pyrénéen et un céréalier roumain.

La France ne tirera toutefois profit de son plan stratégique national que si elle l'utilise pour servir les intérêts de son agriculture.

Or, deux scénarios sont envisageables : un scénario mondialiste, qui lui serait préjudiciable, et un scénario plus respectueux des intérêts français.

LE SCÉNARIO MONDIALISTE

Il consiste, au nom d'une « *souveraineté européenne* » illusoire, à utiliser le plan stratégique français pour surtransposer les exigences de Bruxelles, notamment en matière environnementale. C'est notamment la position affichée par les eurodéputés du groupe Renew, où siègent les députés de LREM, qui ont applaudi des deux mains le vote du Pacte vert pour l'Europe et de la Loi climatique européenne, en particulier leurs objectifs irréalistes en matière climatique : neutralité énergétique à l'horizon 2050, programme biodiversité qui réserve 10 % des terres agricoles à des activités non productives, arrêt brutal de produits phytosanitaires pourtant essentiels à l'agriculture, surveillance et contrôle renforcés des agriculteurs.

LE SCÉNARIO RESPECTUEUX DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Le premier pilier de cette stratégie « française » vise à revenir à l'objectif de la PAC initiale de garantir un niveau de vie suffisant aux agriculteurs afin de pérenniser le secteur.

Tous les outils à notre disposition doivent être utilisés, en particulier ceux visant à redonner du poids aux agriculteurs dans les négociations commerciales et ceux tournés vers l'installation des jeunes dans les fermes.

Le deuxième pilier de cette stratégie consiste à développer de façon réaliste une économie agricole vertueuse sur le plan environnemental.

Cela suppose de tirer toutes les implications du concept de « *localisme* », intrinsèquement écologique en ce qu'il prône les circuits de distribution les plus courts possibles (locaux, régionaux, nationaux) au lieu d'encourager l'importation.

On peut atteindre cet objectif en mettant en place un système environ-

nemental incitatif, encourageant et récompensant des pratiques écologiques librement acceptées par les agriculteurs.

En cela les éco-régimes proposés dans la réforme en cours sont un bon instrument pour leur donner l'envie de participer à cet effort environnemental. **Il faut rompre avec l'écologie punitive dictée par la Commission de Bruxelles**, qui n'a jusqu'à présent servi qu'à accentuer la perte de compétitivité de nos producteurs.

Le troisième pilier de la stratégie repose sur le retour à un marché européen vraiment régulé et protégé du libre-échange mondialisé. Il faut

pour cela ne plus avoir peur de la mise en place d'instruments protectionnistes, comme cela existe chez nos concurrents américains ou chinois.

Protéger nos produits c'est reconnaître l'excellence du travail de nos agriculteurs.

Il est nécessaire de revenir à une vraie politique de prix, en basant les aides sur les coûts de production et non plus seulement sur les hectares cultivés.

Il est nécessaire également de revoir en profondeur le système commercial international afin d'exiger que les produits importés respectent enfin les normes européennes de production.

Il faut aussi moderniser les outils de gestion des risques que nous proposons aux agriculteurs.

Dans les périodes où le marché est en crise ou lorsque les conditions

climatiques sont défavorables, des outils efficaces doivent être mis en place pour qu'ils ne voient pas leur revenu dramatiquement réduit.

Enfin, il faut plafonner à 100 000 euros par an les aides directes versées aux agriculteurs pour permettre leur redistribution vers les petites et moyennes exploitations.

Bien entendu, les spécificités de nos agriculteurs ultra-marins doivent aussi être prises en considération.





LES BONNES INNOVATIONS DE LA NOUVELLE PAC :

PLAN STRATÉGIQUE :

Chaque État membre devra définir un plan stratégique qui lui est propre, au sein duquel il sera libre de choisir ses propres objectifs et les moyens qu'il souhaite mettre en place pour y parvenir.

AGRICULTEUR ACTIF :

Chaque État devra donner une définition de l'agriculteur actif. Cette définition évitera que des aides soient versées à des propriétaires de terres qui n'exercent pas réellement une activité agricole.

AIDE SPÉCIFIQUE :

Environ 10 % des chefs d'exploitation ont moins de 40 ans. Afin d'inciter les jeunes à s'installer, une aide supplémentaire est versée à chaque jeune agriculteur de moins de 40 ans. Les États membres devront ainsi consacrer 3 % de leur budget à ces aides.

RÉSERVE DE CRISE

Une réserve financière de 450 millions d'euros sera constituée afin de disposer d'une capacité de réaction d'urgence en cas de crise.

ÉCO-RÉGIME :

C'est une aide supplémentaire versée aux agriculteurs qui s'engagent volontairement à mettre en place des pratiques environnementales vertueuses. C'est un système incitatif qui permettra à chacun de définir les efforts qu'il souhaite consentir.

PLAFONNEMENT DES AIDES :

Chaque État pourra décider de plafonner les aides directes à 100 000 euros. Cela permettra d'éviter qu'un petit nombre de très grandes exploitations agricoles s'accaparent les aides au détriment des plus petites.

PAIEMENT REDISTRIBUTIF :

Comme le plafonnement, ce système permet de rediriger les aides des plus grandes exploitations vers les plus petites. Les États membres devront ainsi y consacrer 10 % de leur budget, ce qui favorisera le modèle français d'agriculture familiale.

CONCLUSION : DEUX SOLUTIONS POUR ASSURER L'AVENIR DE NOTRE AGRICULTURE

Au vu de tous les éléments d'information qui précèdent, quelle stratégie faut-il adopter pour promouvoir l'agriculture française et mieux protéger nos agriculteurs ?

Deux solutions sont envisageables : remplacer la PAC par une politique agricole française ou renationaliser la PAC de l'intérieur.

La première solution serait la plus radicale des deux, mais aussi la plus risquée. Elle consisterait à faire sortir la France de la PAC, ce qui provoquerait vraisemblablement la mort de cette dernière. La France récupérerait donc l'entière maîtrise de sa politique agricole, ce qui lui permettrait de définir sans entraves ses propres priorités et de récupérer sa pleine souveraineté alimentaire. Elle pourrait notamment soutenir plus efficacement l'agriculture familiale et aider davantage les jeunes agriculteurs à s'installer. Les différents secteurs seraient subventionnés à la hauteur de leurs besoins respectifs et protégés efficacement de la concurrence déloyale de certains pays par des barrières douanières. Le risque serait d'inciter ces pays à riposter en érigeant leurs propres barrières douanières, ce qui pourrait rendre plus difficile l'exportation de certains de nos produits les moins qualitatifs, ceux bénéficiant d'une IGP ou d'une AOP/AOC étant mieux armés pour résister à cette épreuve. Compte tenu de cet aléa, la politique agricole française doit être envisagée comme une solution de dernier recours.

La seconde solution, moins risquée, doit être privilégiée à court et moyen terme. Elle consiste à renationaliser la PAC de l'intérieur. Cet objectif est d'autant plus réaliste que l'UE a déjà commencé à le mettre en œuvre dans le cadre de la nouvelle PAC 2021-2027. **L'originalité majeure de cette nouvelle PAC est en effet de rendre aux États membres de l'UE beaucoup plus de liberté pour définir leurs priorités grâce à la confection par chacun d'eux**

d'un « plan stratégique national » (PSN).

Or, en tant que membre de l'équipe de sept eurodéputés chargée de négocier avec le Conseil et la Commission l'élaboration du cadre législatif européen des PSN, j'atteste que l'affaire se présente sous les meilleurs auspices.

La philosophie générale du projet a été bien résumée par le représentant du Conseil, lors de la séance de travail du trilogue du 23 février 2021 : **c'est une « philosophie de la performance et de la liberté des États reposant sur une logique de résultats »**, plutôt qu'un carcan d'obligations reposant sur une logique de conformité à des règles rigides, comme c'était le cas jusque-là. **Notre rôle doit consister, aujourd'hui et dans les années à venir, à faire pression sur l'UE pour qu'elle poursuive dans cette voie, en veillant à procurer à notre pays un maximum de liberté dans l'élaboration de sa stratégie agricole nationale.**

Deux écueils se dressent toutefois sur notre route, qu'il nous faudra surmonter.

Le premier réside dans le Pacte vert et dans sa déclinaison agricole qu'est le programme « De la ferme à la fourchette » (*Farm to fork*). Au nom de l'objectif (certes respectable) de sauvegarder l'avenir de la





planète, ces textes promeuvent en effet un principe de « durabilité » dont la sacralisation excessive risque de condamner certains secteurs de notre agriculture. C'est ainsi que la Commission de Bruxelles a expliqué à la commission de l'agriculture du Parlement européen dont je suis membre, le 24 février 2021, que ce principe exigeait à ses yeux de réduire notre production de viande rouge et de vin et d'encourager l'importation massive de produits biologiques ! Il faudra donc la ramener à la raison, ce qui ne sera pas facile.

Le second écueil tient au fait que la Commission aura la responsabilité de superviser les PSN pour veiller à ce que les États respectent le cadre législatif européen qui garantit la cohésion européenne en matière agricole. Là encore, il faudra la surveiller de très près pour la rappeler à l'ordre si elle profite de cette mission pour tenter de rétablir un carcan d'obligations pesant sur les États.

La voie à suivre sera donc semée d'embûches mais vaut la peine d'être tentée. C'est à ce prix que nous réussirons à rendre à notre agriculture un avenir rayonnant tout en préservant une coopération basée sur l'amitié entre les peuples européens.

Gilles LEBRETON

Né en 1958 à Brest, Gilles Lebreton est marié et père de trois enfants. Docteur en droit et en philosophie, il est professeur de droit public à l'Université du Havre et doyen honoraire de la Faculté des Affaires internationales. Auteur de nombreux ouvrages juridiques, il est chevalier dans l'ordre national du Mérite et officier des Palmes académiques. Il a rejoint Marine Le Pen en 2011 et a fait partie de son équipe de conseillers pour les élections présidentielles de 2012 et 2017. Il est député européen depuis 2014, réélu en 2019. Il a été chef de la délégation RN au Parlement européen de février 2018 à juillet 2019. Souverainiste, il se définit comme un gaulliste social et se rend chaque année, le 9 novembre, sur la tombe du Général de Gaulle à Colombey-les-deux-Eglises.



 gilles.lebreton@europarl.europa.eu

 facebook.com/gilleslebreton.fn

 BRUXELLES : 0032 2 28 45817
STRASBOURG : 0033 3 88 17 58 17

 twitter.com/Gilles_Lebreton



www.gilleslebreton.eu



Bruxelles

ATR 07K066
60, rue Wiertz
1047 Bruxelles - Belgique

Strasbourg

WIC M03075
1, av. du Président Robert Schuman
CS 91024
67070 Strasbourg Cedex - France

Édité par la délégation RN du Groupe Identité et Démocratie

Directeur de publication : Laurent Husser - laurent.husser@europarl.europa.eu

Impression-routage : RCS 531 414 142 / Dépôt Légal : 3^{ème} trimestre 2021

Crédits photos : ©EP2020 - ©AdobeStock - ©Pixabay